

**CODEVI – HAÏTI**  
**Plan d'Action Environnementale et Sociale (PAES ou ESAP)**

N°	Action	Livrable	Date de conformité
<b>NP 1 : Évaluation et Gestion des Risques et Impacts Environnementaux et Sociaux</b>			
<b>1.1</b>	<b>Programmes d'égalité entre les sexes</b>		
1.1.1	Former le personnel (au niveau des superviseurs) quant à l'Outil d'Évaluation des Risques liés au Genre (OERG) de la BID Invest pour prévenir et gérer les risques liés au genre dans ses opérations.	Preuves de la formation.	180 jours après la date du premier déboursement.
1.1.2	Appliquer le questionnaire sur les risques liés au genre de BID Invest à toutes les opérations de l'Entreprise.	Questionnaire sur les risques liés au genre rempli pour chacune des unités opérationnelles.	180 jours après la date du premier déboursement.
1.1.3	Mettre en œuvre l'Outil d'Évaluation des Risques (OERG) de BID Invest pour prévenir et gérer les risques liés au genre dans ses opérations.	Plan d'action pour la mise en œuvre de l'outil d'évaluation des risques liés au genre (OERG).	365 jours après la date du premier déboursement.
<b>1.2</b>	<b>Formation et compétence organisationnelles</b>		
1.2.1	Dans le parc industriel des Caraïbes (PIC) et à CODEVI (Haïti), augmenter le personnel et le budget de la gestion environnementale et sociale de l'Entreprise, dans les 3 divisions suivantes : i) Durabilité; ii) Conformité; iii) Services.	Mise à jour de l'organigramme des 3 divisions : i) Durabilité; ii) Conformité ; iii) Services.	90 jours après la date du premier déboursement.
<b>1.3</b>	<b>Mécanisme de règlement des griefs pour les communautés affectées</b>		
1.3.1	Élaborer une procédure et affecter du personnel pour rendre compte aux communautés affectées quant aux risques importants des mesures qu'elle prend et quant aux plans d'action correspondants.	1. Procédure de rapport aux communautés touchées quant aux risques importants des mesures qu'elle prend et quant aux plans d'action correspondants.	180 jours après la date du premier déboursement.
		2. Organigramme du personnel affecté à la mise en œuvre de la procédure de rapport aux communautés touchées quant aux risques importants des mesures qu'elle prend et quant aux plans d'action correspondants.	180 jours après la date du premier déboursement.
1.3.2	Disposer de plusieurs canaux pour informer les communautés.	Preuves des canaux de diffusion et de communication.	180 jours après la date du premier déboursement et ensuite dans le cadre du Rapport de Conformité Environnementale et Sociale (RCES).
1.3.3	Mener une enquête pour savoir quelle information est utile aux communautés.	Résultats des enquêtes menées.	180 jours après la date du premier déboursement.
1.3.4	Informer quant aux résultats de la performance de l'Entreprise.	Preuves de la diffusion des résultats de la performance de l'Entreprise.	365 jours après la date du premier déboursement et ensuite dans le cadre du RCES.
1.3.5	Présenter des statistiques (nombre, type et processus) quant au règlement des plaintes.	Registres de plaintes externes.	Dans le cadre du RCES.
<b>NP 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail</b>			
<b>2.1</b>	<b>Mécanisme de règlement des griefs</b>		
2.1.1	Présenter des statistiques (nombre, type et processus) quant au règlement des plaintes des travailleurs.	Registres de plaintes internes de toutes les unités opérationnelles de l'Entreprise.	Dans le cadre du RCES.
<b>2.2</b>	<b>Santé et sécurité au travail</b>		
2.2.1	Présenter des statistiques sur les possibilités de risque d'accident dans l'Entreprise et objectifs de réduction des accidents du travail.	Rapport sur les statistiques des possibilités de risque d'accident dans l'Entreprise et les objectifs de réduction des accidents du travail.	Dans le cadre du RCES.
2.2.2	Mettre en œuvre un plan de mesures correctives pour apporter des améliorations : i) dans l'utilisation de l'équipement de protection personnel (EPP) lors de la manipulation de machines et de produits chimiques; ii) dans l'ordre et la propreté pour éviter l'obstruction des allées et sorties de secours; iii) dans le système de lutte contre l'incendie dans l'usine de DKT située dans le parc industriel des Caraïbes (PIC), à Santiago (RD).	1. Plan de Mesures Correctives (PMC), pour révision et approbation par la BID Invest;	180 jours après la date du premier déboursement.
		2. Preuves de la mise en œuvre du PMC dans les temps et formes présentées dans le PMC approuvé et convenu.	Conformément au calendrier de mise en œuvre du PMC.

N°	Action	Livrable	Date de conformité
<b>NP 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution</b>			
<b>3.1 Déchets</b>			
3.1.1	Élaborer une procédure de gestion des déchets solides dangereux et non dangereux, qui inclut au minimum : i) les volumes; ii) les types; iii) la gestion; iv) les objectifs de réduction; v) la collecte, la séparation, le transport et l'élimination finale de chaque déchet.	Procédure de gestion des déchets solides dangereux et non dangereux.	180 jours après la date du premier déboursement.
3.1.2	Mettre en œuvre la procédure de gestion des déchets solides dangereux et non dangereux.	Preuves de la gestion des déchets solides dangereux et non dangereux.	Dans le cadre du RCES.
<b>3.2 Prévention de la pollution</b>			
3.2.1	Effectuer l'analyse d'échantillons d'eaux usées rejetées dans l'environnement.	Rapports de laboratoire.	180 jours après la date du premier déboursement et ensuite dans le cadre du RCES.
3.2.2	Présenter un plan de mesures correctives (PMC), pour s'assurer que les effluents de l'Usine de Traitement d'Eaux Usées Domestiques l'UTEUD sont conformes à la réglementation applicable.	PMC pour le rejet des effluents de l'UTEUD	Conformément au calendrier de mise en œuvre du PMC.
<b>3.3 Manipulation des matières dangereuses</b>			
3.3.1	Mettre en œuvre un Plan de Mesures Correctives (PMC) pour apporter des améliorations dans: i) les zones de stockage de produits chimiques; ii) la fourniture et la mise à jour des fiches de données de sécurité (FDSM); iii) le système d'entreposage de combustibles, dans l'usine de DKT située dans le parc industriel des Caraïbes (PIC), à Santiago (RD).	1. PMC pour révision et approbation par BID Invest;	180 jours après la date du premier déboursement.
		2. Preuves de la mise en œuvre du PMC dans les temps et formes présentées dans le PMC approuvé et convenu.	Conformément au calendrier de mise en œuvre du PMC.
<b>NP 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés</b>			
<b>4.1 Personnel de sécurité</b>			
1.4.1	Former tout le personnel de sécurité en vertu du document Manuel de Bonnes Pratiques d'Emploi des Forces de Sécurité : Évaluation et gestion des risques et impacts de la CFI et des guides de bonnes pratiques pour le secteur privé : Faire face aux risques de représailles contre les parties intéressées du Projet, de la CFI et de BID Invest.	Preuves de la formation.	Dans le cadre du RCES.